

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

**Séance du 9 avril 2025**

<p><b>Nombre de membres :</b></p> <p>Afférents au Conseil d'administration : 15</p> <p>En exercice : 15</p> <p>Date de convocation : 3 avril 2025</p> <p>Date d'affichage : 3 avril 2025</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Présents : 10</td> <td>Abstention : 0</td> </tr> <tr> <td>Représentés : 3</td> <td>Votes pour : 13</td> </tr> <tr> <td>Votants : 13</td> <td>Votes contre : 0</td> </tr> </table>	Présents : 10	Abstention : 0	Représentés : 3	Votes pour : 13	Votants : 13	Votes contre : 0	<p>L'an deux-mille-vingt-cinq et le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Dufour, Président.</p> <p><b>Présents :</b> M. Thierry DUFOUR, Mme Nawel BENSETTI (pouvoir reçu de Mme Caroline Blanco Liquière) ; M. Alfred KROL ; M. Philippe CACERES (pouvoir reçu de Mme Brigitte Vergnes) ; M. Claude JOUANY ; Mme Nawal LAGHZAOUI ; Mme Annie CAVAILLÈS ; M. Serge COTTO (pouvoir reçu de M. Jean-Philippe Souquière) ; Mme Anne-Marie GUYADER ; Mme Yolande LARTIGUE</p> <p><b>Absents représentés :</b> Mme Caroline BLANCO LIQUIERE (pouvoir donné à Mme Nawel Bensetti) ; Mme Brigitte VERGNES (pouvoir donné à Philippe Caceres) ; M. Jean-Philippe SOUQUIÈRE (pouvoir donné à M. Serge Cotto)</p> <p><b>Absentes excusées :</b> Mme Pascale BERLY ; Mme Hélène AILLOS</p> <p><b>Secrétaire :</b> Mme Nawel BENSETTI</p> <p><b>Représentation EHPAD :</b> M. Jean-Marie RUFFEL, Directeur</p>
Présents : 10	Abstention : 0						
Représentés : 3	Votes pour : 13						
Votants : 13	Votes contre : 0						

**DEL.CCAS N°2025-1 : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 5 décembre 2024**

Chaque séance de Conseil d'administration donne lieu à établissement d'un procès-verbal lequel est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024 a été dressé et communiqué aux membres du Conseil d'administration.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024 ci-annexé

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,**

- D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 5 décembre 2024 ;
- De mentionner que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme*

**Monsieur Thierry DUFOUR,  
Président du CCAS de Puygouzon**

